



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
6 MAI 2026 - PARIS

Editos

L'année 2025 a donné à nouveau l'occasion à notre association de porter avec force les propositions de notre collectif sur de nombreux sujets. Les rendez-vous ministériels -Ruralité, Tourisme, Sports- et les auditions au Sénat et à l'Assemblée nationale mentionnés dans ce rapport vous en donnent une vision exhaustive.

Ces rendez-vous privilégiés nous permettent d'aborder et d'expliquer dans le détail et de manière directe des sujets aussi complexes que l'adaptation de nos modèles économiques, la rénovation de l'immobilier de loisirs, la gestion de l'eau et les moyens financiers de nos communes pour y parvenir. Ces échanges n'ont lieu que parce que l'ANMSM est reconnue comme l'interlocuteur unique des pouvoirs publics s'agissant des stations de montagne, et à l'origine de documents largement partagés -urbanisme, retenues collinaires, finances locales, DSP, sécurité et secours sur les pistes. **Certains résultats -fin du transfert obligatoire des compétences eau et assainissement, assouplissement du ZAN- nous rappellent également que le travail institutionnel de nos associations d'élus se mesure sur la durée et que lorsqu'un combat est justifié et partagé il peut être couronné de succès.**

En cela, **je tiens à remercier tous nos élus qui ont participé à ces réflexions, au sein de notre Conseil d'administration mais également à l'occasion des différents rendez-vous et auditions.** La présence de notre collectif aux côtés des pouvoirs publics est essentielle pour partager notre vision de la montagne.

Durant l'année 2025, dernière année de la mandature, l'ANMSM, en partenariat avec le cabinet G2A, a réalisé une enquête à grande échelle visant à comprendre l'évolution de la perception des stations de montagne auprès des habitants des communes support et des vacanciers. Deux sujets ont également fait l'objet d'un travail important, la rénovation de l'immobilier et les moyens financiers de nos communes support de stations. Les quelques mois précédents les élections municipales ont été mis à profit : mise à jour du guide sur les délégations de service public, nouvelle édition des Trophées CIMES Durables, sans oublier la préparation des grands rendez-vous de notre collectif pour 2026.

Vous retrouverez dans ce document l'ensemble des sujets traités par notre association durant l'année 2025 et le début de l'année 2026 ainsi que les principaux temps forts.

Jean-Luc BOCH
Président de l'ANMSM





L'équipe de l'ANMSM, force de proposition pour le Bureau et le Conseil d'administration, a pour mission de mettre en œuvre les décisions prises par ces instances. Elle apporte par ailleurs un certain nombre de services aux adhérents : juridique, CIMES Durables, label Famille Plus montagne, enquêtes clients, collecte et diffusion de la data.

Plusieurs sujets ont fait l'objet d'une attention particulière au cours de l'année 2025.

Événements : l'ANMSM a été présente sur les salons Destination Montagnes/Grand Ski, Alpiro ainsi que sur le colloque « Météo, tourisme et changement climatique ». L'Assemblée générale de Saint-Lary Soulan les 17 et 18 septembre a rassemblé de nombreux élus, partenaires publics et privés. Ce fut l'occasion de célébrer les 80 ans d'existence du collectif des Maires des stations de montagne.

Rencontres : les « RDV des Maires ANMSM » permettent aux Maires adhérents de se retrouver lors de webinaires dédiés à des sujets spécifiques stations de montagne : rencontre avec l'équipe dirigeante de Pierre et Vacances, présentation d'une enquête Montagne leaders-ANMSM sur « La perception et l'adhésion du public concernant l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 ».

Communication/Relations presse : la communication de l'ANMSM joue un rôle majeur, pour les adhérents mais aussi vis-à-vis des partenaires. En parallèle de la newsletter bimensuelle et du journal Sommets diffusé depuis 7 ans, l'agence de relations presse Coriolink accompagne l'association pour assurer une présence dans les médias tout au long de l'année.

Modification du règlement intérieur : l'ANMSM a fait évoluer son règlement intérieur pour permettre l'adhésion des stations de montagne qui évolueraient dans les prochaines années vers une mise en retrait du ski voire un abandon tout en développant une activité touristique.

Partenariats : en 2025, l'ANMSM a poursuivi son travail de recherche de partenaires. L'ANMSM et Veolia se sont alliés pour construire une action de sensibilisation sur le cycle de l'eau. Avec l'Institut national de l'information géographique et forestière, l'ANMSM entend améliorer l'information des Maires adhérents sur les outils cartographiques et la prévision quant à l'évolution des territoires de montagne.

Ainsi l'année 2025 a permis à l'ANMSM de conforter son positionnement vis-à-vis de ses partenaires et de consolider la structure sur les aspects de services aux adhérents.

Joël RETAILLEAU
Directeur général de l'ANMSM





SOMMAIRE

ACTIVITÉ INSTITUTIONNELLE	6
ENQUÊTE ANMSM - G2A	8
JURIDIQUE	9
ENVIRONNEMENT - CIMES DURABLES	10
SÉCURITÉ SUR LES DOMAINES SKIABLES	12
LABEL FAMILLE PLUS	13
DONNÉES NEIGE ET TOURISTIQUES	14
OBSERVATOIRE NATIONAL DES STATIONS DE MONTAGNE	15
ACTIVITÉ STATUTAIRE - ANIMATION DU RÉSEAU	16
COMMUNICATION - MÉDIAS	18
EN 2026	19

Activité institutionnelle

Comme chaque année, l'année 2025 a permis à l'Association de se manifester auprès de ses interlocuteurs -gouvernement, administrations, parlementaires- pour faire valoir ses positions dans un grand nombre de domaines. Au-delà de certains succès obtenus à la suite d'un travail de fond et régulier auprès des pouvoirs publics, l'Association poursuit son action sur des sujets aussi divers que l'adaptation au changement climatique, la rénovation de l'immobilier ou le rythme des vacances scolaires.

DES RENDEZ-VOUS MINISTERIELS

L'installation de plusieurs gouvernements successifs a donné l'occasion à l'Association de rencontrer à différentes reprises les ministres et cabinets proches des sujets des stations de montagne.

Tourisme et Ruralité

Ainsi, début 2025, à la suite de la nomination du nouveau Premier ministre et de son gouvernement, **le Président de l'ANMSM a entamé un cycle de rencontres avec différents ministres**. Un premier rendez-vous s'est tenu avec **la ministre déléguée chargée du Tourisme Nathalie DELATTRE** qui a permis de faire le point sur l'activité touristique en stations pour la saison d'hiver 2024-2025. Un deuxième entretien s'est tenu avec **la ministre chargée de la Ruralité Françoise GATEL** avec à l'ordre du jour l'évolution du modèle de certaines stations et la question du financement des collectivités locales. Durant le premier semestre, l'ANMSM **a de nouveau rencontré la ministre de la Ruralité au sujet du Conseil National de la Montagne** alors qu'un amendement au projet de loi de simplification de la vie économique avait été adopté supprimant cette instance. Ce vote ayant soulevé une vive émotion dans le monde de la montagne, **la ministre a souhaité clarifier la situation en assurant que le CNM, seul à permettre une réflexion dans le temps des territoires de montagne, serait bien maintenu**.

Durant le second semestre, le Président de l'ANMSM a rencontré le cabinet du ministre de la Ruralité pour évoquer plusieurs sujets liés aux communes support de stations de montagne. Les moyens financiers des communes ont été abordés dans un contexte d'examen du projet de loi de Finances, avec en particulier la question de l'évolution de la péréquation dans un but de préserver l'emploi et d'accompagner les stations qui le souhaitent dans l'adaptation de leur modèle économique.

Jeux Olympiques et Paralympiques 2030

Une réunion s'est tenue entre l'ANMSM et le cabinet de la Ministre des Sports pour échanger **sur les futurs JOP 2030 et les grandes priorités pour cette échéance mais aussi pour l'après Jeux : hébergement touristique, mobilité, gestion de l'eau**. A cette occasion, l'ANMSM a rappelé son rôle et les principales actions menées ces dernières années et en particulier, s'agissant des JOP 2030, la mobilisation **d'un grand nombre de communes support de stations lors du montage du dossier de candidature**.

Le projet de loi relatif à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2030 ayant été inscrit à l'ordre du jour du Parlement, **l'ANMSM a été reçue à Matignon** pour commenter ce texte et évoquer les grands sujets des stations à intégrer dans la perspective de 2030. Devant plusieurs **conseillers**

du Premier ministre, le Président de l'ANMSM a abordé les sujets de simplification des procédures en matière d'urbanisme aussi bien dans la perspective des Jeux que pour l'après JOP, de mobilité et de rénovation énergétique de l'habitat. Les bases d'une évolution de la péréquation ont également été évoquées.

Risques d'origine glaciaire et périglaciaire

Une réunion ANMSM-ministère de la Transition écologique a été organisée sur les risques d'origine glaciaire et périglaciaire faisant suite à la publication d'un plan d'actions interministériel 2024-2026. Afin de suivre la mise en œuvre de ces actions, **l'ANMSM intègre la gouvernance du comité de suivi en lien avec l'ensemble des administrations centrales concernées**.

DES AUDITIONS AU SENAT ET A L'ASSEMBLEE NATIONALE

Assemblée nationale : Mission d'information sur la transition des modèles des stations de montagne

Les co rapporteurs de la mission d'information sur la transition des modèles des stations de montagne, les Députés Xavier ROSEREN et Denis FÉGNÉ, ont auditionné l'ANMSM. **Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire de Valloire et Secrétaire général de l'association, a rappelé que les élus locaux demandent aux pouvoirs publics plus de simplicité** dans les dispositifs législatifs mais également une plus grande proximité avec les services préfectoraux et une meilleure cohérence entre tous les services déconcentrés de l'Etat.

Assemblée nationale : Priorités du groupe d'étude montagne

Le Président de l'ANMSM a été auditionné par les co-présidents du Groupe d'études montagne de l'Assemblée nationale Marie-Noëlle BATTISTEL et Xavier ROSEREN. **L'ANMSM a indiqué à cette occasion les domaines sur lesquels il convient de travailler en priorité : décarboner la mobilité notamment en améliorant la desserte ferroviaire, rénover l'hébergement touristique en facilitant la prise de décisions au sein des copropriétés, maîtriser la gestion de l'eau grâce aux retenues d'altitude, améliorer la péréquation en fléchant les communes touristiques qui doivent s'adapter au changement climatique**.

Assemblée nationale : projet de loi JOP 2030

Dans le cadre de l'examen du projet de loi relatif à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2030, **Romain DAUBIÉ, Député de l'Ain et rapporteur pour avis, a souhaité recueillir le point de vue de l'ANMSM**. **Le Président de l'Association a pu ainsi évoquer les sujets liés en particulier au code de l'urbanisme** de même qu'aux relations entre Maires et Préfets.



Sénat : Logement pour les jeunes

La mission d'information sur le logement des jeunes du Sénat co-présidée par Viviane ARTIGALAS, Martine BERTHET et Yves BLEUNVEN, a entendu l'ANMSM représentée par **André MIR, Maire de Saint-Lary Soulan, et Arnaud MATHIEU, Maire de Villard-de-Lans**. Ceux-ci ont évoqué en particulier **les sujets propres aux stations de montagne : réussir à maintenir les jeunes au pays et améliorer l'hébergement des travailleurs saisonniers**.

Sénat : Projet de loi de Finances 2026

A l'occasion de l'examen du projet de loi de Finances pour 2026, **Jean-Michel ARNAUD, Sénateur des Hautes-Alpes et rapporteur pour avis de la commission des lois sur la mission « Relations avec les collectivités territoriales » a souhaité entendre l'ANMSM**. Les échanges ont porté sur les moyens financiers des collectivités et en particulier des communes support de stations de montagne : **DGF, Fonds vert, DILICO, péréquation**.

UN TRAVAIL DE FOND DANS DIFFERENTS DOMAINES

Résultat obtenu : fin du transfert obligatoire de l'eau et de l'assainissement

La proposition de loi visant à assouplir la gestion des compétences eau et assainissement a été adoptée début mars 2025 en commission des lois à l'Assemblée nationale. **L'ANMSM agit depuis plusieurs années pour revenir sur ce transfert obligatoire**. Ce texte met **fin à l'obligation faite aux communes de transférer aux EPCI les compétences eau et assainissement au 1er janvier 2026**.

Contribution à la consultation sur le PNACC

Dans le cadre des travaux engagés sur le prochain Plan National d'Adaptation au Changement Climatique, **une consultation publique a été organisée par le ministère de la Transition écologique** du 25 octobre au 27 décembre 2024 à laquelle a participé **l'ANMSM en ciblant quatre points : adapter les logements au risque de forte chaleur, préserver la ressource en eau face au changement climatique, intégrer les enjeux de l'adaptation dans les dispositifs d'aides aux entreprises, accompagner l'adaptation du tourisme de montagne**.

Cahier d'acteur de l'ANMSM pour la convention citoyenne sur les temps de l'enfant

Dans le cadre de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant lancée en juillet 2025, **l'ANMSM a rédigé un « cahier d'acteur » sur le thème des vacances scolaires**. Ce document servira de base aux éléments développés ultérieurement en particulier pour la Présidentielle de 2027.

Rénovation de l'immobilier avec Atout France

Il y a près d'un an, Atout France a lancé une grande concertation sur la rénovation de l'immobilier de tourisme dans le droit fil de son programme d'ingénierie dédié à la rénovation immobilière, lequel a montré que des solutions concrètes pouvaient émerger grâce à des outils innovants. L'objectif est de profiter de la dynamique insufflée par les JOP 2030. En effet, il devient urgent **d'engager massivement la rénovation énergétique** d'autant que le DPE fixe comme date butoir 2034 pour l'interdiction de certains meublés non rénovés. **L'action doit passer par des incitations auprès des propriétaires**. Par ailleurs, elle ne pourra être efficace que **si les règles de copropriété évoluent afin de faciliter les prises de décision au sein de ces copropriétés**. Enfin, **les critères du DPE ne sont pas adaptés à la montagne au regard des conditions climatiques et du coût bien plus élevé de la rénovation**

PLF 2026 : prise de position de l'ANMSM dans les médias

Dans le cadre de l'examen du projet de loi de Finances pour 2026, **l'ANMSM a appelé les Députés à la responsabilité pour ne pas faire peser sur les communes l'instabilité des politiques nationales, les Maires des stations de montagne dénonçant une accumulation de mesures qui étranglent les communes touristiques**

Supprimer le Fonds vert tout en imposant le DILICO, c'est priver les communes support de stations de montagne de toute capacité d'action, alors qu'elles sont en première ligne face au changement climatique. **L'ANMSM a également appelé à une révision urgente du mécanisme de péréquation, afin d'assurer une redistribution équitable des ressources vers les communes touristiques et de soutenir leur adaptation**.

RENCONTRE DES PRÉSIDENTS DE L'ANMSM ET DE L'ANEM

Jean-Luc BOCH, Président de l'ANMSM, accompagné de Jean-Pierre ROUGEAUX, Secrétaire général de l'association, ont rencontré l'équipe dirigeante de l'ANEM, Jean-Pierre VIGIER, Frédérique ESPAGNAC et Xavier ROSEREN. Un travail commun aux deux structures a démarré sur plusieurs sujets : **retenues d'eau, recours abusifs, mobilité, rénovation de l'immobilier, relations avec les services de l'Etat, intercommunalités, péréquation**.



Mandature 2020-2026 :
30 rendez-vous ministériels
40 auditions parlementaires

Enquête ANMSM - G2A

L'ANMSM, en partenariat avec le cabinet G2A, a souhaité consacrer une enquête à grande échelle visant à comprendre l'évolution de la perception des stations de montagne auprès des habitants des communes support mais également des vacanciers, leurs enjeux économiques, touristiques et environnementaux ainsi que les attentes des différents publics.

LES GRANDS DEFIS DES STATIONS DE MONTAGNE : UNE ENQUÊTE EXCLUSIVE ANMSM AVEC G2A

A l'occasion de l'Assemblée générale de l'ANMSM à Saint-Lary le 18 septembre dernier, l'ANMSM en collaboration avec son partenaire le cabinet G2A Consulting, a présenté les résultats d'une enquête menée sur **les grands défis auxquels seront confrontés les stations de montagne à l'horizon 2035-2050**. Avec la participation d'une soixantaine de stations ANMSM, l'enquête a interrogé les vacanciers mais aussi les habitants des communes support de stations. **Si 64 % des répondants jugent essentielle la diversification des activités touristiques, 69 % pensent qu'il faut imaginer une nouvelle économie pour préserver les emplois locaux.**

Cette enquête avait aussi pour objectif d'identifier les priorités et conditions de réussite pour imaginer des stations durables, attractives et résilientes à l'horizon 2035 et 2050. **Les résultats viennent confirmer de nombreuses actions déjà engagées par les stations.**

Par rapport à il y a cinq ans, certaines dimensions prennent davantage d'importance. De plus en plus de répondants ont conscience que les stations participent à l'attractivité touristique de la France, qu'elles jouent un rôle essentiel dans l'économie régionale et qu'elles contribuent à valoriser les massifs français comme des richesses remarquables de notre patrimoine. Toutefois, si cette image reste globalement favorable, les attentes en matière de durabilité et de respect de l'environnement se renforcent nettement.

Les grandes priorités

Le changement climatique est identifié comme le principal défi pour l'avenir des stations de montagne. Si la moitié des interrogés reconnaît les efforts déjà menés par les stations, **trois priorités se dégagent : la transition économique pour préserver l'emploi local, la réinvention du tourisme hivernal avec de nouvelles activités et formes d'hébergement, la responsabilisation des usagers grâce à une meilleure sensibilisation.**

Les actions jugées les plus urgentes concernent la rénovation énergétique des logements, la gestion de l'eau, la réduction des activités énergivores et le développement de transports collectifs. Enfin, une large majorité se dit prête à adopter des comportements écoresponsables, signe d'une forte acceptation sociale d'un modèle de stations plus durables. Les habitudes des visiteurs devraient ainsi évoluer, notamment en matière de transport, d'activités et de consommation sur place.

Les leviers à actionner

Les répondants estiment que l'avenir économique des stations repose avant tout sur la **diversification des activités**

touristiques. D'autres leviers sont également jugés essentiels : le soutien à une agriculture durable et locale, l'amélioration de l'accessibilité ainsi que le développement de services destinés aux habitants et aux salariés. **Du côté des vacanciers, une attente forte concerne l'assouplissement des conditions d'arrivée et de départ, au-delà du traditionnel « samedi-samedi ».**

Les répondants expriment une forte attente de **modernisation des infrastructures d'ici 2035** :

- 67% souhaitent prioritairement une amélioration du transport local, plus performant et plus durable,
- l'hébergement apparaît comme un secteur clé avec un besoin de rénovation,
- la question des retenues collinaires suscite des avis plus partagés : si un élu sur deux considère qu'il s'agit d'une solution nécessaire, 37% des répondants considèrent **cette pratique acceptable si elle est encadrée et respectueuse de l'environnement.**

14 645

Nombre de réponses à l'enquête, ce qui permet de garantir la très bonne qualité de l'échantillon retenu et d'obtenir une analyse solide et représentative des différents résultats.

Consulter les
résultats détaillés



JOP D'HIVER 2030 : PERCEPTION POSITIVE POUR PLUS DE 8 FRANÇAIS SUR 10

Réalisée en partenariat avec Montagne Leader, G2A Consulting et l'ANMSM, les résultats d'une enquête inédite sur « **La perception et l'adhésion du public concernant l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver 2030** » ont été présentés à l'occasion du Rendez-Vous des maires ANMSM du 22 octobre 2025. **Les défis majeurs identifiés sont le coût (pour 67% des répondants), le développement durable (52%) ainsi que la mobilité (37%), l'hébergement (33%) et l'adhésion des habitants et des professionnels (30%).**

Enfin, les Jeux sont perçus comme une opportunité majeure : **43% considèrent qu'ils pourraient stimuler durablement l'économie locale.**

Le service juridique de l'ANMSM est en charge d'assurer une veille juridique, législative, réglementaire et parlementaire de tous sujets pouvant intéresser les communes support de station. C'est dans cet objectif qu'est proposé un éclairage juridique constant et riche pour les collectivités.

PLATEFORME JURISMONTAGNE

Constamment mise à jour, la Plateforme numérique et juridique JurisMontagne est régulièrement enrichie de nouvelles fiches et notes juridiques, pour atteindre fin 2025 près de 300 documents à la disposition des adhérents de l'ANMSM. Deux nouvelles fiches sont produites en moyenne par mois, pour tenir compte de l'actualité du droit.

ESPACES SANS TABAC : RETOUR SUR LE DECRET DE 2025

L'ANMSM, dans son rôle d'information des nouveautés juridiques, a tenu à expliquer par une note juridique les conséquences du décret n°2025-582 du 27 juin 2025, étendant l'interdiction de fumer à de nouveaux espaces publics extérieurs, appelés Espaces sans tabac. L'objectif principal de ce décret est de protéger les mineurs du tabagisme passif et de dénormaliser la cigarette dans l'espace public. Ainsi, parmi les nouveaux espaces concernés figurent notamment les pistes de ski, les patinoires, les skate parks ou encore les abords des établissements scolaires. La note de l'ANMSM rappelle les obligations des collectivités sur ce sujet, et leurs capacités d'action.

DSP : MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE TRAVAIL

L'ANMSM a initié un groupe de travail sur les délégations de service public en 2025, avec comme objectif la prise en compte des nouveaux enjeux et la mise à jour du Guide DSP, mis à disposition des Maires depuis 2016. Les résultats de ces échanges ont ainsi permis la **mise à jour du guide Délégations de service public**, prévue pour 2026, avec l'accompagnement du Cabinet Parme. Ce nouveau guide permettra ainsi d'intégrer : l'actualisation des références juridiques, l'ajout de nouvelles options comme la **SEMOP** ou encore le développement des sections sur la modification des contrats. Les problématiques liées au changement climatique et à ses impacts ont également servi de base de réflexion. Un éclairage sera aussi fourni sur les conclusions de la Cour des comptes sur le sujet des délégations de service public.

CAHIERS DE LA FISCALITE ET DES FINANCES LOCALES : LA PEREQUATION AU CŒUR DES DEBATS

Le premier numéro des Cahiers de la fiscalité et des finances locales traite la question de la péréquation, notamment horizontale, c'est-à-dire le Fonds de péréquation communal et intercommunal. Ce cahier présente un double constat : la quasi-totalité des stations de montagne sont contributrices de ce fonds malgré de lourdes charges de fonctionnement et d'investissement, et cette contribution n'a eu de cesse d'augmenter là où la dotation globale de fonctionnement a baissé. Trois pistes de réformes ont donc été développées dans ce cahier, pour réformer le mécanisme de péréquation. La première vise à intégrer un **coefficient de pondération pour**

tenir compte des charges spécifiques des stations dans le calcul de leur richesse. La deuxième propose de **redistribuer une partie du FPIC aux stations fragilisées par le changement climatique, en instaurant une solidarité interne entre stations**. La troisième préconise la création d'un **Fonds de Péréquation Montagne** dédié, sur le modèle du FSRIF en Île-de-France. Ces propositions visent à rendre le FPIC plus équitable en reconnaissant enfin les spécificités des territoires de montagne.

NOUVEAUTE : LE LEGAL DESIGN, OU LA SIMPLIFICATION DES NOTES JURIDIQUES

Dans un effort constant d'information et d'accompagnement des communes support de stations, le service juridique de l'ANMSM propose désormais des fiches sous un format différent. Plutôt que de rédiger des notes juridiques classiques, les notions sont désormais présentées sous forme d'infographies claires et précises, qui rendent la lecture et la compréhension bien plus rapide. Cette technique s'appelle le legal design : c'est une approche qui vise à faciliter la compréhension d'informations juridiques et ainsi à **améliorer l'expérience des usagers du droit**. Le Legal Design est une **méthode d'innovation**, celle du design thinking, utilisée sur la matière juridique. Démocratisé aux États-Unis dans les années 1990, le design thinking est une approche de **résolution de problèmes centrée sur l'humain**. Ainsi, les adhérents de l'ANMSM pourront retrouver certaines notions complexes expliquées sous une forme différente en particulier dans les numéros de Sommets, pour appréhender plus directement et de façon plus accessible les subtilités juridiques de certaines notions. A ce jour, plusieurs supports ont déjà été créés : motoneiges de loisir, délégations de service public, service public local ou encore communication électorale.

Consulter
JurisMontagne



Environnement - CIMES Durables

En 2025, CIMES Durables a travaillé sur de nombreux sujets, confirmant son rôle d'accompagnement et de valorisation des bonnes pratiques des stations. CIMES Durables se place ainsi comme fédérateur des actions durables des stations pour des actions concrètes.

LES JOURNÉES CIMES DURABLES DES 17 ET 18 JUIN 2025

La dynamique CIMES Durables s'appuie principalement sur le partage d'expériences et la mise en commun des savoirs et des actions de développement durable, dans le but annoncé de conduire les stations de montagne vers un modèle durable, seule voie pour permettre la pérennité du modèle des stations de montagne. A cette fin, sont régulièrement organisées des Journées CIMES Durables, qui s'articulent sur des **temps forts de témoignages, de partage des bonnes pratiques et de formation**, ainsi que de découverte d'équipements innovants, pour participer à la richesse des pratiques durables en montagne. C'est dans cet objectif que se sont organisées les Journées CIMES Durables les 17 et 18 juin 2025, dans la station des Orres. Pierre VOLLAIRE, Maire des Orres et Président de la commission CIMES Durables, a accueilli élus, référents CIMES Durables et techniciens pour travailler ensemble sur ces sujets essentiels pour les stations de montagne.

Trois thématiques majeures ont été mises en avant : la rénovation énergétique de l'immobilier de tourisme, la décarbonation des activités et l'optimisation de la ressource en eau. La rénovation énergétique de l'immobilier de tourisme est un sujet prioritaire suite à l'adoption en novembre 2024 de la loi Le Meur, qui rend obligatoire une certaine décence énergétique dans un objectif à court terme, c'est-à-dire avec une échéance à 2034. Ce sujet est d'autant plus central avec l'organisation à venir des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030, où l'immobilier de tourisme sera confronté à un véritable défi pour offrir des solutions d'hébergement durable. A cette occasion, Sylvain CHARLOT, délégué Montagne pour Atout France, a présenté le bilan de **France Tourisme ingénierie** et est revenu sur le **colloque Régénération Montagnes** d'avril 2025. Son intervention a permis de poser les bases du débat, apportant le témoignage de nombreuses stations sur leurs programmes d'incitation et d'accompagnement de la rénovation. Le sujet de la rénovation des copropriétés et l'incitation à la rénovation a été particulièrement abordé et a mené à un échange riche avec les participants des Journées CIMES Durables. La participation de financeurs pour ces opérations de rénovation a permis de traiter la question dans sa globalité, afin de trouver des solutions rapides et concrètes.

Deux autres sujets ont également été abordés : l'énergie et l'eau. Une première table ronde a permis de s'intéresser à l'énergie et à la décarbonation des activités, avec lors de la table ronde de nombreux témoignages mais aussi l'exposé de certaines bonnes pratiques en montagne. Concernant l'optimisation de la gestion en eau, la station des Orres, spécialiste du sujet et qui avait déjà traité la question lors du Forum Ocova, a pu témoigner des projets et innovations dans ce domaine.

Ces Journées CIMES Durables se sont conclues par la **visite du Pôle Sport Innovation des Orres** mais aussi par la démonstration d'une formation de pilotage de drones, qui avait lieu ce jour-là. **Ces Journées CIMES Durables ont permis la rencontre d'élus, d'acteurs porteurs de solutions et de partenaires associatifs sur ces sujets divers et variés.**



POINT SUR LA PLATEFORME CIMES DURABLES

La Plateforme CIMES Durables, lancée en 2024, continue de se consolider au fil du temps, à la fois par de nouvelles bonnes pratiques partagées par les stations de montagne, mais aussi par le contenu des partenaires associatifs de l'ANMSM. Pour rappel, cette plateforme est ouverte à toutes les stations, adhérentes comme non adhérentes, pour renforcer le partage d'expérience entre les collectivités. Elle met aussi à disposition de nombreuses ressources documentaires. **La Plateforme CIMES Durables fonctionne sur le principe de la participation volontaire, collaborative et autonome des collectivités.** Ainsi, pour s'enrichir, la Plateforme CIMES Durables a continuellement besoin des apports des adhérents de l'ANMSM pour partager et valoriser le plus largement possible ces bonnes pratiques.

CONTRIBUTION A LA CONSULTATION SUR LE PNACC

L'ANMSM a apporté sa **contribution à une consultation publique organisée par le ministère de la Transition écologique en ciblant quatre points** : adapter les logements au risque de forte chaleur, préserver la ressource en eau face au changement climatique, intégrer les enjeux de l'adaptation dans les dispositifs d'aides aux entreprises, accompagner l'adaptation du tourisme de montagne.



ACTION POUR UNE MONTAGNE ZERO DECHET EN 2030

Engagée depuis 2023 aux côtés de Mountain Riders et de nombreux acteurs de la montagne, l'ANMSM participe à la **lutte contre les déchets sauvages en montagne**. Au-delà de la co-rédaction et de la signature de la Charte Montagne Zéro Déchet en 2030, l'ANMSM est toujours présente pour participer à la détermination de la stratégie Montagne Zéro déchet. Mountain Riders, à l'origine de cette Charte, a ainsi toujours pu compter sur l'ANMSM pour être moteur dans les réunions du réseau.

C'est dans cette dynamique que l'ANMSM était présente lors du **COPIIL Montagne Zéro Déchet à Chambéry**, ainsi qu'aux **Rencontres Nationales à Bourg-Saint-Maurice/Les Arcs**, occasion pour faire le point sur le bilan de l'année écoulée et envisager l'avenir avec notamment l'élargissement de cette opération. Ces événements ont surtout permis de mettre en avant la catégorisation des déchets abandonnés. Si les mégots représentent toujours le déchet le plus représenté dans les collectes de déchets sauvages, un autre déchet arrive en tête : le déchet de chantier. C'est à la lumière de cette catégorisation que l'ANMSM participe à la lutte contre les déchets sauvages. 2025 sera ainsi l'occasion de voir aboutir l'idée longtemps défendue d'un domaine skiable sans tabac, suite **au décret N° 2025-582 du 27 juin 2025 relatif aux espaces sans tabac et à la lutte contre la vente aux mineurs des produits du tabac et du vapotage**. Ces nouveaux Espaces sans tabac incluent les pistes de ski, permettant ainsi d'agir plus efficacement face au déchet sauvage qu'est le mégot. Sur ce sujet, l'ANMSM est restée en veille pour informer ses adhérents du domaine d'application de ce nouveau décret.



CIMES DURABLES

LA PLATEFORME DE BONNES PRATIQUES

Une plateforme pensée pour vous, vitrine des bonnes pratiques, pour continuer à faire de la montagne un pionnier du tourisme durable. Collaborative, cette plateforme est la vôtre, alors faites-la vivre et contribuez-y activement !



Sécurité sur les domaines skiables

L'ANMSM participe activement aux travaux de la Fédération Nationale de la Sécurité et des Secours sur les Domaines Skiables-FNSSDS. Cette fédération, qui regroupe l'ensemble des acteurs de la sécurité et des secours sur les domaines skiables -ANMSM, DSF, ADSP, ANENA, NORDIC FRANCE, SNMSF, ENSM, FFS- travaille activement au service de toutes les stations de montagne.

ACTIVITE DU CONSEIL FEDERAL ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le Conseil fédéral de la FNSSDS s'est réuni à deux reprises au cours de l'année 2025. Le premier rendez-vous a permis d'évoquer la saison d'hiver 2024-2025. L'évolution des pratiques sur les domaines skiables a été examinée avec l'Association Médecins de Montagne et de nouvelles actions de prévention ont été élaborées pour la saison d'hiver suivante en partenariat avec le ministère des Sports.

Une deuxième séance a donné l'occasion d'aborder les travaux sur la formation pisteur-secouriste, en lien avec la Direction générale de la sécurité civile, avec un objectif affiché : **mobiliser les ministères concernés -Intérieur, Sports, Tourisme- pour que ce travail soit achevé pour les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de 2030.** Les participants ont décidé d'adresser une note argumentée à la Députée à l'origine d'une proposition de loi visant à renforcer la sécurité sur les domaines skiables.

Par ailleurs, les acteurs de la sécurité sur les domaines skiables se sont réunis en Assemblée générale le 21 octobre à Saint-François Longchamp. A l'ordre du jour : actions de la Fédération durant l'année 2025, formation pisteur-secouriste au regard du nombre des missions réalisées par ces professionnels et **enfin actions de prévention menées en partenariat avec le ministère des Sports.**

LA FORMATION PISTEUR SECOURISTE

Lors d'un entretien au ministère de l'Intérieur en novembre 2024, **les Présidents de l'ANMSM et de l'ADSP avaient demandé qu'un arrêté d'application du décret du 2 mai 2012 soit signé** afin d'achever le travail engagé depuis plusieurs années sur la formation pisteur secouriste. Une réponse du ministre de l'Intérieur avait fait suite à ce rendez-vous, **confirmant la parution d'un arrêté. De son côté,** le Président de la Fédération avait saisi le Directeur général de la sécurité civile afin de lui faire part de la position partagée à l'unanimité par les membres de la Fédération :

conserver la spécificité du brevet national pisteur secouriste en raison de la très grande particularité et du nombre des missions réalisées qu'il s'agisse des actions de prévention, d'information, de protection, d'assistance et de secours. L'intégration de la formation au sein de la filière opérationnelle des unités d'enseignement de formation aux premiers secours n'est pas souhaitée par les acteurs de la sécurité et des secours sur les domaines skiables. L'ANMSM a diffusé à l'automne 2025 la motion prise en ce sens lors de l'Assemblée générale de Saint-Lary Soulan pour que les communes support de stations la soutiennent via une délibération.

INTERVENTION AU SALON DES MAIRES 2025

Le Salon des Maires a permis de donner la parole à la **Fédération Nationale de la Sécurité et des Secours sur les Domaines Skiables. Deux ateliers se sont déroulés dans le cadre du salon des sports et parasports** dédié tout spécialement aux activités sportives en montagne. Le premier sur la diversification estivale avec la nécessité de sécuriser les sports en montagne, le second sur la sécurité sur les pistes et la prévention, priorités pour les stations de montagne.

DIFFUSION DU GUIDE A L'USAGE DES MAIRES PREVENTION, SECURITE, SECOURS SUR LES DOMAINES SKIABLES

Depuis sa première parution en 2008, le guide pratique « Prévention, Sécurité, Secours sur les domaines skiables » s'est imposé comme la référence pour tout Maire d'une commune support de station de montagne. Compte-tenu des différentes évolutions réglementaires récentes, une nouvelle mise à jour s'imposait, la version actuelle du guide datant de 2018.

Le guide ainsi mis à jour en 2024 a été diffusé par l'ANMSM début 2025 à chaque Maire adhérent de l'association.

AUDITION PARLEMENTAIRE SUR LE PORT DU CASQUE ET LES RISQUES LIES A LA CONSOMMATION D'ALCOOL ET DE STUPEFIANTS

Lors d'un échange en date du 3 juillet, le texte d'une proposition de loi a été présenté aux membres du Conseil fédéral de la FNSSDS, abordant les consommations de drogue ou d'alcool en stations.

Les participants ont évoqué la problématique des stupéfiants dans les stations de montagne, avec une discussion sur les contrôles de police et de gendarmerie. Les participants ont débattu de l'efficacité de ces contrôles ainsi que des moyens nécessaires pour lutter contre ces phénomènes. Le port du casque a été également évoqué, avec des réflexions sur son évolution et son impact sur la sécurité des skieurs.

AUDITION PAR L'INSPECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION SUR LE RISQUE AVALANCHE

La mission de l'Inspection générale de l'administration sur le risque d'avalanche a auditionné l'ANMSM avec pour objectif d'améliorer la prévention et de renforcer la sécurité des personnes. La Fédération Nationale de la Sécurité et des Secours sur les Domaines Skiable a également été entendue.

Label Famille Plus

Famille Plus est une démarche de qualité nationale née en 2006 fruit du travail de l'ANMSM avec l'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques et la Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige. Un Comité National de Gestion composé d'élus et professionnels pilote le label, examine les candidatures et décerne le label.

Sophie Verney maire de Montricher-Albanne (Les Karellis) et Présidente de la commission ANMSM « Famille Plus montagne », est présidente du Comité National de Gestion Famille Plus depuis l'automne 2024 dans le cadre d'une présidence tournante. En 2025, le CNG a réalisé avec le cabinet G2A, une enquête nationale inédite « Les vacances en famille : entre habitudes et nouvelles tendances ». Les résultats ont été présentés à la Journée Nationale Famille Plus à Paris le 6 novembre 2025.

La labellisation Famille Plus permet de :

- **structurer et améliorer l'offre famille avec près de 100 points d'exigence et un audit externe tous les 3 ans**
- **augmenter la visibilité et la notoriété de sa destination** auprès de la clientèle famille
- contribuer au renouvellement de la clientèle.

En 2025, **plus de 100 destinations françaises sont labellisées** sur les territoires mer, nature, ville et montagne ainsi que près de **4 000 prestataires labellisés** (hébergeurs, restaurants, prestataires d'activités, magasins de sports...). **En montagne, 41 stations sont labellisées** dont 14 renouvelées pour 3 ans, 1 nouvelle station Ax les Thermes (Les Pyrénées) et 1 station qui se retire volontairement du label Méribel (Savoie).

ACCOMPAGNER : les stations adhérentes à l'ANMSM bénéficient d'un programme d'accompagnement complet : expertise, visites terrain, formation, boîtes à outils, voyages d'études en France et à l'étranger, ressources documentaires... 5 « Rencontres Famille Plus montagne » se sont tenues au cours de l'année 2025 réunissant près de 70% des stations labellisées sur des thèmes variés tels que : présentation des résultats du Baromètre Famille Plus hiver/été, communication avec France Montagnes, quelles offres hiver avec pas ou peu de neige ? ou encore, présentation des nouveaux critères du référentiel 2026. En septembre 2025, le séjour d'études annuel s'est déroulé en Suisse (Madrisa, Grindelwald, Brunnli, Titlis, Haslital et Wengen) sur le thème « Déploiement d'une offre ludique en haut des remontées mécaniques » avec 20 participants. Le Séminaire annuel du réseau s'est tenu à Orcières Merlette les 24 et 25 juin avec près de 50 participants sur le thème « Ancrage local, un enjeu dans la construction de l'offre aux familles ». En 2025, il y a eu une refonte totale des ressources documentaires Famille Plus montagne afin de faciliter l'accès à l'information.

Enfin, pour préparer leur audit de renouvellement programmé en 2026, 15 stations ont bénéficié d'une visite sur site en 2025.

PILOTER : Pour piloter la démarche, s'autoévaluer, bâtir un plan d'actions, disposer du rapport d'audit et des tableaux de bord... les stations bénéficient d'un **outil de gestion en ligne** Famille Plus, solution 100% financée par le Comité National de Gestion.

ECOUTER : près de **4 000 familles ont été interrogées en 2025 dans le cadre du Baromètre Famille Plus montagne mis en place depuis 17 ans par l'ANMSM**. Le dispositif d'écoute des familles mesure la satisfaction des familles et la notoriété du label, à la fois au niveau individuel station avec possibilité de se comparer avec le réseau et aussi au niveau global montagne. Il permet d'orienter les réflexions de la commission Famille Plus montagne pour accompagner les stations dans la démarche d'amélioration continue. Les résultats 2025 confirment un certain nombre d'enjeux déjà observés ces dernières années liées à la sécurisation de l'offre ski/neige. La commission a lancé une réflexion pour faire évoluer les critères de référentiel relatifs au jardin des neiges, écoles de ski et pistes de luge dans le cas où les services sont déplacés en altitude et/ou ne peuvent être mis en place en raison d'un enneigement insuffisant. Également, les offres complémentaires au ski sont questionnées. La version 2026 du référentiel intègre ces évolutions ainsi qu'un nouveau critère en test intitulé « Pôle d'attractivité montagne ».

SOLIDAIRE : en partenariat avec l'Association Petits Princes, l'opération « **Famille Plus, la montagne solidaire** », a été renouvelée pour sa 9e édition en 2025/2026. Elle permet à des enfants et adolescents gravement malades de réaliser leurs rêves, en parfaite cohérence avec les valeurs du Label. **2 enfants ont réalisé leurs rêves de neige et de montagne à la Rosière et Orcières, stations accueillantes**. L'opération a également intégré l'évènement solidaire de France Montagnes « Les P'tits flambeaux » pour la 3e année consécutive.

PROMOUVOIR : avec l'objectif de créer le réflexe, « je pars en famille, je choisis une station labellisée Famille Plus ». Pour 2025/2026, France Montagnes a noué des partenariats média avec Citizen Kid, Chilowé et le magazine Skieur visant à valoriser le label sous forme de campagnes « brand content », posts réseaux, et/ou rédactionnels. **L'ANMSM délègue à France Montagnes la promotion des stations labellisées et la notoriété du label dans l'ensemble de ses actions et ses différents canaux médiatiques**. L'ANMSM apporte une contribution annuelle supplémentaire (Apport : 50% par l'ANMSM et 50% par les stations labellisées).

Données neige et touristiques

Parmi ses missions, l'ANMSM gère et distribue des données touristiques, hiver comme été ainsi que le bulletin neige et le bulletin vert. Toute commune adhérente bénéficie d'un accès aux bases de données développées par l'ANMSM. Les données des stations sont traitées, agrégées puis transmises à plus d'une centaine de partenaires nationaux : médias, sites internet, applications smartphone.

COMMUNICATION NEIGE ET METEO - BASE DE DONNEES ANMSM

Diffusion des Météos des neiges ANMSM sur les chaînes de TV nationales hiver 2025/2026 :

- Le groupe **CANAL PLUS/C NEWS**, du lundi au dimanche du 7 décembre au 29 avril, 15 à 20 diffusions par jour et nuit
- **M6**, du 11 décembre au 8 mars, du jeudi au dimanche.

L'ANMSM produit et diffuse quotidiennement le Bulletin neige officiel des stations de montagne adhérentes.

3 indicateurs sont proposés prioritairement aux médias : « nombre de pistes ouvertes sur le nombre total », « retour station à ski » et « image de la station ». 40 données complémentaires sont diffusées dans le bulletin neige détaillé.

Depuis 2 ans, l'ANMSM met en place le **Bulletin vert des stations ANMSM**. Sur le modèle du Bulletin neige ANMSM pour la saison d'hiver, le Bulletin vert propose pour chaque station ANMSM une information actualisée quotidiennement sur le nombre total de remontées mécaniques ouvertes, le nombre total de pistes VTT ouvertes, l'ouverture de la Tyrolienne, du bike Park, la météo des lacs, les restaurant(s) d'altitude ouvert(s) etc... Le Bulletin vert est proposé aux partenaires de diffusion ANMSM ainsi que France Montagnes.

VUES D'EN HAUT LA PLATEFORME D'IMAGES DU JOUR DES STATIONS ANMSM

La plateforme **VUES D'EN HAUT** vise à alimenter les partenaires de diffusion et TV qui souhaitent des images du jour de qualité HD pour illustrer la Météo des neiges mais également des sujets d'actualité. VUES D'EN HAUT propose un choix de **près de 277 webcams HD réparties sur 67 stations** grâce à **4 passerelles** développées avec des prestataires stations (Trinum, Skaping, Viewsurf et Roundshot).

BASE DE DONNEES DES STATIONS : L'ANMSM COLLECTE, QUALIFIE ET REDIFFUSE

La base de données contient près de **500 données différentes** : météo, état des routes, nombres de pistes ouvertes, hébergements, commerces et services, événements, prestataires labellisés Famille Plus... **Les données sont directement saisies quotidiennement par les stations ou/et automatiquement** intégrées grâce aux 7 passerelles développées avec : Skiplan, Social Box, Aten, Apidae, Sitlor, Websenso et Nordic France. Au total, 90% des stations

ANMSM bénéficient d'au moins une passerelle, ce qui évite les multiples saisies pour les stations. En 2025, seules 5 stations ANMSM ne disposent pas de passerelle.

Les contenus sont proposés gratuitement à la rediffusion

à des sites à forte audience, applications et partenaires médias ainsi qu'à France Montagnes. Pour l'hiver 2025-2026, près de 100 partenaires sont abonnés, notamment : AFP, VVF, SkiPass, VVF, Belambra, Sport 2000, Pierre et Vacances, Travel Ski etc.

FOURNISSEUR OFFICIEL DES STATIONS DE MONTAGNE



Pour accéder à
VUES D'EN HAUT



Observatoire National des Stations de Montagne (OSM)

Avec près de 26 ans d'expérience, l'OSM constitue un véritable outil national pour communiquer d'une seule voix sur la fréquentation touristique en montagne.

L'OSM est un dispositif partenarial dans lequel sont engagés, aux côtés de l'ANMSM, Atout France en tant qu'expert technique, 8 observatoires départementaux (à noter, après une année d'absence, les Observatoires de la Savoie et de la Haute-Savoie ont rejoint le dispositif en 2025/2026), Domaines Skiables de France, Union Sport et Cycle, le Syndicat National des Moniteurs de Ski, Nordic France et France Montagnes. L'ANMSM s'appuie sur l'expertise du cabinet G2A.

DES RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLES AVEC LA PRESSE AU COURS DE LA SAISON HIVER 2025/2026

7 vagues d'enquêtes planifiées ont donné lieu à 6 communiqués ou alertes presse

Zoom sur :

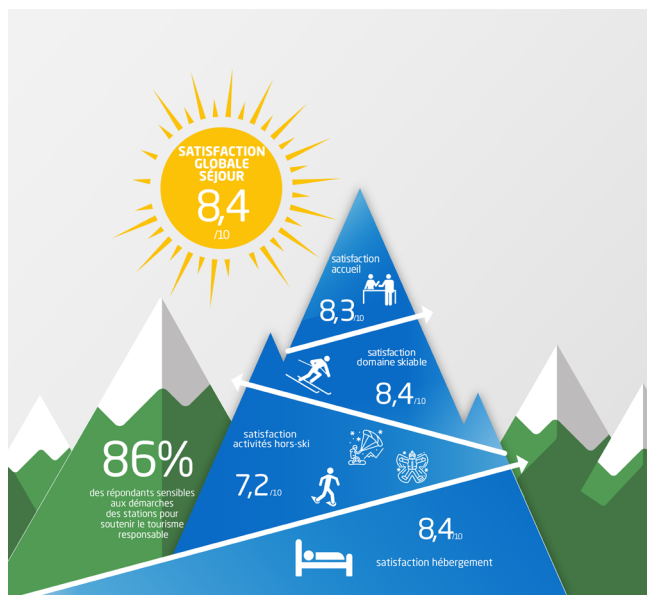
- Vague 2 - décembre 2025 : « Saison hivernale 2025-2026 : les stations font le plein avec un taux de réservation de 81% pour les vacances de Noël »
- Vague 5 - mars 2026 : « Vacances d'hiver : l'ensemble des massifs portés par un bon enneigement et une clientèle internationale en hausse »
- Vague 6 - avril 2026 : « Une saison hivernale aux sommets pour les stations de montagne françaises »

Le dispositif conjoncturel OSM repose sur une combinaison de données qualitatives et quantitatives issues de plusieurs sources. Pour 2025/2026, l'ANMSM interroge les stations sur la fréquentation à l'aide d'une enquête qualitative à 3 reprises. Les partenaires OSM socio-professionnels sont sollicités à chaque vague pour apporter leur contribution et valider les résultats. Le cabinet G2A fournit des données quantitatives représentatives et fiables par modes d'hébergements, tailles de stations, niveaux d'altitude et massifs.

Pour des besoins plus spécifiques de communication en temps réel, l'ANMSM est dotée d'une plateforme en ligne personnalisée. Outil de reporting dynamique et interactif, la plateforme permet d'obtenir une photographie en temps réel de la fréquentation des stations de montagne par semaine (taux d'occupation par catégorie d'hébergement, par massif, par altitude, par type de station, par capacité et évolutions par rapport à l'année n-1).

INDICE DE SATISFACTION

Pour la quatrième année consécutive, l'ANMSM, avec son partenaire G2A, publiera les résultats de l'indicateur qui mesure le niveau de satisfaction des clients séjournant en stations de montagne en fin de saison hiver 2025/2026.



Méthodologie d'enquête
Enquête en ligne, post séjour auprès de vacanciers venus en station de montagne pendant l'hiver 2025 2026 (décembre-avril).
PANEL de clients de nombreuses stations (tous massifs confondus) de l'observatoire des profils, comportements et satisfaction G2A.
23 146 réponses obtenues.
Les notes de satisfaction sont basées sur une échelle de 0 à 10.
(Satisfaits = de 8 à 10/10. Neutres = de 6 à 7/10. Insatisfaits = de 0 à 5/10).

Activité statutaire Animation du réseau

Les Conseils d'administration, l'Assemblée générale de même que les nombreuses réunions à destination des adhérents ainsi qu'avec les partenaires de l'Association ont permis de faire vivre le réseau des Maires des stations de montagne tout au long de l'année 2025.

CONSEILS D'ADMINISTRATION DE L'ANMSM

Les membres du Conseil d'administration se sont réunis à plusieurs reprises en 2025 pour faire le point sur les sujets d'actualité des stations et orienter l'action de l'Association.

07/02 : adoption de l'évolution du Règlement intérieur de l'ANMSM avec pour objectif de rassembler toutes les stations de montagne y compris celles qui seraient amenées à modifier leur modèle économique

03/04 : suivi de sujets d'actualité -compétences eau et assainissement, Conseil National de la Montagne- et des travaux en cours : délégations de service public des remontées mécaniques, zéro artificialisation nette, ressources financières des communes et Fonds de péréquation, sécurité sur les pistes de ski

19/06 : réflexion sur les vacances scolaires avec la convention citoyenne mise en place sur le sujet ; communiqué de presse diffusé dans la perspective du Comité interministériel JOP 2030 du 27 juin

17/09 : adoption d'une motion sur la formation pisteuse-secouriste, texte mis au vote de l'Assemblée générale du 18 septembre ; exposé sur le changement climatique en montagne et intervention de Coriolink, agence RP de l'ANMSM, sur le travail réalisé pour le compte de l'association

20/11 : point sur de possibles nouvelles adhésions au collectif et débat sur le projet de loi de Finances pour 2026

NOUVELLES ADHESIONS

Bourg-Saint-Maurice/Les Arcs réadhère au collectif
Plusieurs potentielles nouvelles adhésions à l'étude

EVOLUTION DU REGLEMENT INTERIEUR

Pour que l'ANMSM reste l'association représentative de l'ensemble des stations de montagne, il était devenu nécessaire de faire évoluer ses statuts qui ne prennent pas en compte les grandes évolutions de ces dernières années, excluant de facto toutes les stations de montagne qui évolueraient dans les prochaines années vers une mise en retrait du ski voire un abandon de l'activité ski tout en développant un tourisme tourné vers d'autres types d'activités. **Les modalités de cette évolution ont été entérinées lors du Conseil d'administration du 7 février 2025.**

ASSEMBLEE GENERALE DU 18 SEPTEMBRE 2025 A SAINT-LARY SOULAN

L'Assemblée générale de l'ANMSM qui s'est tenue à Saint-Lary Soulan dans les Pyrénées a mis l'accent sur la diversification avec une table-ronde dédiée ainsi que

la **présentation des résultats d'une enquête menée au printemps par l'Association**. Ce fut également l'occasion de célébrer les 80 ans d'existence du collectif des Maires des stations de montagne en présence de nombreux élus ainsi que l'association des Directeurs de pistes.



DES « RDV DES MAIRES ANMSM » POUR MIEUX INFORMER LES ADHERENTS

- Exposé de **l'équipe dirigeante de Pierre & Vacances** à la suite de son repositionnement stratégique, en particulier pour la montagne
- Présentation des résultats d'une enquête inédite sur « **La perception et l'adhésion du public concernant l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver 2030** » réalisé par Montagne Leaders en partenariat avec l'ANMSM

DES EVENEMENTS CO-PRESIDES PAR L'ANMSM

Destination Montagnes/Grand ski

A l'occasion de Destination Montagnes, un point presse a été organisé en présence de la ministre du Tourisme, du Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de la Vice-Présidente du département de l'Isère et du Président de l'ANMSM.

Alpipro

L'édition 2025, coprésidée par l'ANMSM, a réuni l'ensemble des acteurs des stations de montagne. **Une des tables rondes a rassemblé plusieurs Maires pour proposer une réflexion sur les modèles de gestion** dont dépendent l'activité touristique et les investissements.

Colloque météo, tourisme et changement climatique

A l'initiative de l'Association des Anciens de la Météorologie, un **colloque s'est tenu le 13 novembre sur le thème « Météo, tourisme et changement climatique »**. Cet événement a donné l'occasion à l'ANMSM d'exposer la réflexion des territoires de montagne dans le cadre de l'adaptation au changement climatique : **diversification, enneigement, sécurité, risques naturels.**

LA COMMUNICATION AU SERVICE DU RESEAU

La communication de l'ANMSM joue un rôle majeur, pour les adhérents mais aussi pour les partenaires, pour mieux faire connaître l'action de l'Association, l'ensemble des sujets sur lesquels elle travaille et les résultats obtenus.

En parallèle de la newsletter bimensuelle, **le journal SOMMETS tient une place importante, à la fois bilan semestriel, mise en lumière d'un sujet stratégique pour les stations et présentation des grands rendez-vous à venir.** Les numéros de 2025 répondent à ces objectifs avec des sujets sur l'attractivité pour les jeunes et les grands défis des stations et des interviews des ministres Nathalie DELATTRE, Marie BARSACQ et Marina FERRARI. L'Association renforce sa communication sur les réseaux sociaux en particulier LinkedIn.

UN RESEAU DE PARTENAIRES TOUJOURS PLUS IMPORTANT

L'ANMSM développe un réseau de partenaires dans de nombreux domaines : **mobilité, une des priorités de l'Association pour arriver à décarboner l'accès aux stations, mais aussi hébergement touristique, travail saisonnier ou bien encore les sujets liés à la démarche CIMES Durables.**

Action de l'ANMSM auprès de Veolia

Afin de mieux faire comprendre auprès du grand public l'économie touristique des stations, dans un contexte de changement climatique, l'ANMSM et Veolia s'allient pour construire une action de sensibilisation qui comprendra tous les aspects liés aux stations de montagne, en particulier le cycle de l'eau.

Signature du partenariat Casino-Sherpa

L'ANMSM a organisé dans ses locaux le 23 juin la signature de la convention entre le groupe Casino et la coopérative Sherpa. Cette signature, essentielle pour les communes support de stations, **concrétise de la part des distributeurs une volonté de proximité et participe ainsi directement à la dynamique économique de ces territoires en particulier pour les habitants.**

Partenariat ANMSM-IGN

Un possible partenariat pourrait voir le jour entre l'ANMSM et l'Institut national de l'information géographique et forestière-IGN à deux niveaux : **information des Maires adhérents de l'ANMSM** sur les outils cartographiques pouvant être utiles aux communes dans différents domaines (aménagement, eau, risque naturels), prévision quant à l'évolution des territoires concernés. Dans ce cadre, un ou plusieurs webinaires seront

organisés à l'attention des Maires adhérents. L'ANMSM pourrait ensuite rejoindre le collectif du projet de l'IGN « jumeau numérique de la France et de ses territoires ».

Action de l'ANMSM sur l'alpagisme

Sur le sujet de la cohabitation entre alpagistes, vacanciers et patous, **les membres du Conseil d'administration ont souhaité que l'ANMSM soit porteuse de messages destinés à améliorer la cohabitation entre tous.** La commune de Valloire a fait réaliser une vidéo sur le sujet, prise en charge par l'ANMSM et diffusée à tous les adhérents de l'Association.

L'ANMSM poursuit par ailleurs son action en direction des saisonniers en partenariat avec France Travail, et avec la SNCF afin de faire évoluer les mobilités.

L'ANMSM, ACTEUR MAJEUR DE FRANCE MONTAGNES, DE LA FNSSDS ET DE L'ANENA

France Montagnes

En tant que membre fondateur et premier contributeur financier, l'ANMSM participe activement à la mise en œuvre de la stratégie de France Montagnes.

La Fédération Nationale de la Sécurité et des Secours sur les Domaines Skiables

La FNSSDS, présidée par un Maire adhérents de l'ANMSM, a été créée en 2010 sous l'impulsion de l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne afin de fédérer les différents acteurs de la sécurité sur les pistes de ski avec le concours de Domaines Skiables de France (DSF), l'Association Nationale pour l'Etude de la Neige et des Avalanches (ANENA), l'Association des Directeurs des Services de Pistes (ADSP), Nordic France (labellisation de la qualité des sites nordiques), le Syndicat National des Moniteurs du Ski Français (SNMSF), l'Ecole Nationale des Sports de Montagne (ENSM).

L'Association Nationale pour l'Etude de la Neige et des Avalanches

L'ANMSM occupe également une place prépondérante au sein de l'Association Nationale pour l'Etude de la Neige et des Avalanches-ANENA présidée par un Maire adhérent de l'association. **Cette structure travaille activement au service de toutes les stations de montagne.**

Communication - médias

Les médias constituent un levier d'influence stratégique pour l'ANMSM. Depuis de nombreuses années, l'Association s'appuie sur l'expertise d'une agence de relations presse afin d'assurer la visibilité de l'Association et des stations de montagne dans la presse écrite, audiovisuelle et digitale. **Son objectif est de porter haut et fort les messages stratégiques des élus membres de l'ANMSM** et de valoriser leur travail par l'exemplarité des actions mises en œuvre au sein des stations, tant dans les médias généralistes que spécialisés.

Cette collaboration a permis de générer ces 3 dernières années 1835 retombées médiatiques, portées par les différentes prises de parole de l'ANMSM : prévisions et bilans touristiques saisonniers, communiqués de presse, tribunes ou encore interviews d'élus.

Au fil du temps, **l'ANMSM s'est imposée comme une référence incontournable pour les médias sur les enjeux liés à la montagne.** Plus d'une centaine de journalistes sollicitent ainsi chaque année son expertise sur des thématiques variées telles que la fréquentation touristique, l'immobilier, la transition, la gestion de l'eau, la mobilité ou encore le renouvellement des clientèles.

Relations presse



572

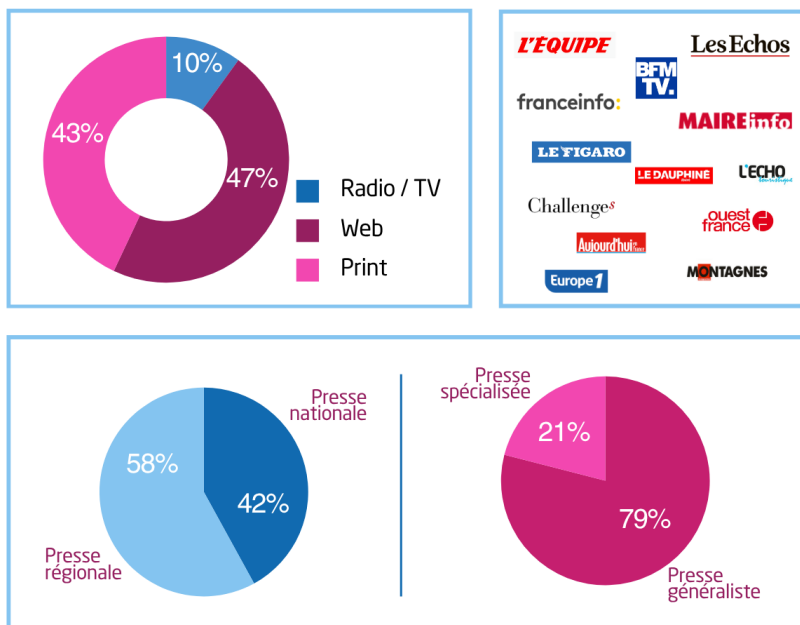
retombées presse pour donner une visibilité renforcée aux enjeux de ses adhérents



30

interviews des porte-paroles ANMSM dans les médias

Typologie des retombées



Réseaux sociaux et Newsletter



6322

abonnés sur X et LinkedIn touchant les médias, les politiques, les acteurs de la montagne ainsi que ses adhérents.



4000

contacts informés des actions de l'ANMSM tout au long de l'année grâce à la newsletter bimensuelle.

En 2026

Les premiers mois de l'année 2026 ont permis à l'Association de maintenir une activité dense et de préparer activement l'Assemblée générale électorale, point de départ de la nouvelle mandature.

ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE

Campagne de prévention sur les pistes FNSSDS/ministère des Sports

À l'approche des vacances d'hiver, la Fédération Nationale de la Sécurité et des Secours sur les Domaines Skiables-FNSSDS et le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative renforcent leur engagement en faveur de la sécurité en montagne avec **le lancement d'une nouvelle campagne nationale de prévention des accidents sur les pistes**. Pour la première fois, l'ensemble des acteurs de la montagne - stations, écoles de ski, services de secours, loueurs de matériel, hébergeurs, collectivités - s'appuient sur une identité visuelle commune, déclinable selon les spécificités de chaque territoire.

Destination Montagnes/Grand Ski 2026

Destination Montagnes/Grand Ski organisé par l'agence de promotion du tourisme français Atout France s'est tenu les 20 et 21 janvier à Grenoble. **Il s'agit d'un rendez-vous incontournable, co-présidé par l'ANMSM, organisé pour les professionnels des stations**. A l'occasion d'un point presse tenu à la suite de l'inauguration, le Président de l'ANMSM, a rappelé que l'économie du ski reste la locomotive des stations tout en tenant compte dès maintenant des stations qui doivent s'adapter au regard des incidences du changement climatique.

Rénovation de l'immobilier avec Atout France

A l'initiative d'Atout France en partenariat avec l'ANMSM, une réflexion a été engagée sur la rénovation de l'immobilier touristique et de l'habitat en montagne. Plusieurs ateliers se sont tenus en décembre et une première réunion de convergence mi-janvier a pu mettre en commun plusieurs grandes thématiques, dont les critères du DPE, l'accès aux copropriétés et le financement des opérations de rénovation.

Trophées CIMES Durables 2026

A l'occasion des Rencontres Destination Montagnes, le Président de la Commission CIMES Durables, accompagné des membres du jury indépendant des Trophées CIMES Durables, **ont récompensé les quatre lauréats de l'édition 2026 : Tignes** et son programme d'accompagnement à la rénovation des copropriétés, **Font-Romeu** et son animation de sensibilisation aux actions durables Montagne d'Aqui, **Isola** et son Jardin Conservatoire de la Châtaigneraie, et enfin **Val Cenis** et son télésiège débrayable à faible émission carbone, récompensés par le Coup de Cœur du Public.

Reconnaissance du label Famille Plus par le Haut-Commissariat à l'enfance

A contre-courant de la tendance « No Kids », **la Présidente du label Famille Plus et de la commission ANMSM Famille Plus montagne** a signé une convention avec « Le Choix des familles », distinction portée par **Sarah EL HAIRY Haute-**

commissaire à l'enfance, le 2 février au Ministère de la santé et des familles. **Cet engagement témoigne de la reconnaissance du label et du soutien à l'ensemble des acteurs touristiques** qui font le choix d'une démarche pour l'accueil des familles et des enfants.

Dernier Conseil d'administration de la mandature

Pour la dernière session de la mandature 2020-2026, les membres du Conseil d'administration de l'ANMSM se sont réunis autour du Président pour évoquer les nombreux sujets d'actualité : adoption du **budget 2026 de l'Etat, campagne de prévention sur les pistes, label Famille Plus, Trophées CIMES Durables, mais aussi sujets propres à l'Association dans la perspective des prochaines élections municipales**.

ET PREPARATION DE LA NOUVELLE MANDATURE

Assemblée générale électorale

A la suite des élections municipales des 15 et 22 mars, **l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne renouvellera ses instances à savoir le Conseil d'administration et le Bureau**. Cet événement aura lieu à l'occasion de **l'Assemblée générale du mercredi 6 mai qui se tiendra à Paris**. Ce renouvellement, qui a lieu tous les six ans, permet de donner une nouvelle dynamique au collectif des Maires des stations de montagne à la fois en rassemblant toujours plus de stations et en mettant en place une nouvelle feuille de route.

Salon Mountain Planet 2026

L'ANMSM était présente au Mountain Planet qui s'est tenu à Grenoble du 21 au 23 avril 2026. **Un stand ANMSM a permis d'accueillir tous les Maires nouvellement élus présents sur le salon. Un temps leur a été dédié** afin d'échanger avec l'équipe de l'Association pour mieux connaître l'ensemble des services que peut leur apporter le collectif des Maires des stations de montagne.

Journée CIMES Durables

A l'occasion de la Journée Mondiale pour un Tourisme Responsable, l'ANMSM organise une **Journée CIMES Durables le 2 juin 2026 à la Maison Rouge de Chambéry**, pour réunir élus, référents CIMES Durables, techniciens et partenaires associatifs afin de présenter aux nouvelles équipes la dynamique CIMES Durables et **d'établir pour les années à venir des axes de travail clairs et des objectifs communs**.

20 ans du Label Famille Plus

A l'occasion du **Séminaire annuel Famille Plus montagne** qui se déroulera au **Grand-Bornand et à La Clusaz** (Haute-Savoie) les 16, 17 et 18 juin 2026, la commission ANMSM « Famille Plus montagne » fêtera les 20 ans de Famille Plus. Un nouvel élan pour le label qui a été lancé en montagne sur les terres des Aravis.



9 rue de Madrid - 75008 Paris
Tél : 01 47 42 23 32
bienvenue@stationsdemontagne.fr
www.anmsm.fr
X [LinkedIn](#) @anmsm